

ΗΠΕΙΡΟΤΙΚΑ ΧΡΟΝΙΚΑ

ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ ΙΩΑΝΝΙΝΩΝ
ΤΟΜΕΑΣ ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΣ ΚΑΙ ΠΑΙΔΑΓΩΓΙΚΗΣ ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΣ
ΕΡΓΑΣΤΗΡΙΟ ΕΡΕΥΝΩΝ ΝΕΟΛΟΓΙΚΗΣ ΚΑΙ ΝΕΟΕΛΛΗΝΙΚΗΣ ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΣ
ΔΙΕΥΘΥΝΤΗΣ: ΑΝ. ΚΑΘΗΓΗΤΗΣ ΚΑΝΙΣΤΡΑΤΗΣ Θ. ΠΕΤΣΙΟΣ

**ΠΕΡΙΟΔΙΚΟΝ ΞΥΓΓΡΑΜΜΑ
ΙΔΡΥΘΕΝ ΚΑΙ ΕΚΔΙΔΟΜΕΝΟΝ
ΠΡΟΝΟΙΑ, ΤΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΟΥ ΙΩΑΝΝΙΝΩΝ
ΞΠΥΡΙΔΩΝΟΣ ΒΛΑΧΟΥ**



**ΕΠΙΜΕΛΕΙΑ, ΔΕ ΤΩΝ ΗΠΕΙΡΩΤΩΝ
ΠΕΡΙΚΛΕΟΥΣ ΒΙΖΟΥΚΙΔΟΥ
ΕΝ ΒΕΡΟΛΙΝΩ,
ΓΕΩΡΓΙΟΥ ΑΝΑΓΝΩΣΤΟΠΟΥΛΟΥ
ΕΝ ΑΘΗΝΑΙΣ
ΑΛΚΙΒΙΑΔΟΥ ΚΟΝΤΟΠΑΝΟΥ
ΕΝ ΙΩΑΝΝΙΝΟΙΣ**



**ΕΝ ΙΩΑΝΝΙΝΟΙΣ
ΕΝ ΤΗ ΙΕΡΑ, ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙ**

**ΕΤΟΣ ΠΕΜΠΤΟΝ
1930**

ΤΕΥΧΟΣ Α΄ ΚΑΙ Β΄.

Ε.Υ.Δ της Κ.ε.Π.
ΙΩΑΝΝΙΝΑ 2008

CHRONIQUES ÉPIROTES

SOMMAIRE

Const. Amantos, *La reconnaissance par les Mahometans des droits politiques et religieux des Chrétiens et le décret de Sinan pacha*. Après une introduction sur les persécutions dont le christianisme fut nécessairement l'objet de la part du paganisme, du zoroastrisme et, plus tard, de l'islam, l'auteur parle plus longuement des relations greco-turques tantôt amicales, tantôt hostiles. Les *achtinamés* que le Prophète et les Califes et à leur suite les Sultans octroyèrent aux villes chrétiennes et en générale à la nation asservie contribuèrent à la conservation de la nationalité et du christianisme grecs. Un de ces *achtinamés* est celui, dit de Sinan pacha, grand-vizir de Mourad II qui reconnaît aux Janniotés leur autonomie intérieure telle qu'ils l'avaient exercée sous les despotes byzantins. L'auteur en donne le texte tel qu'il l'a copié au Mont Sinai.

P. Phourikis, «*Nicopolis-Preveza*». L'auteur revient sur le sujet qu'il a déjà traité (Chron. Épir. 1928, 1929) en ce qui concerne la fondation et les monuments de la ville de Prevéza, qui remplaça la Nicopolis des Romains. Il soutient entre autres que l'église de St Nicolas est antérieure à la fondation de la ville qui, d'autre part, était pourvue d'un beau port appelé «Port de St Nicolas Le Tort». Pour soutenir ce dernier point l'auteur passe en revue les opérations de la guerre d'Andronic II contre les despotes de l'Épire Nicéphore I et son frère Jean.

D. S. Batanos, *Les Balano comme éducateurs de la nation*. Depuis 1723 jusqu'à 1820 cinq membres de cette famille janniotte ont dirigé l'école fondée par Giuma en 1675 et située sur l'île du lac de Jannina. L'auteur parle de leur caractère trop conservateur, de leurs écrits et du rôle qu'ils ont joué pour l'avancement intellectuel des Épirotes. Des notes détaillées

sur les écoles de Jannina pendant les trois derniers siècles complètent son article.

Eulogios Courilla, *Bibliographie de l'Épire et de l'Albanie*. Aux 1550 livres et articles qu'il a déjà donnés l'auteur ajoute encore environ 350 sur ce même sujet.

Angéliki Hadjimichali, *L'art populaire d'Épire*. L'auteur regrette qu'on n'ait pas encore fouillé systématiquement dans le pays pour mettre à jour les trésors de l'art épirote, en meubles sculptés, en broderies de toute espèce, en objets d'orfèvrerie etc. pour la confection desquels l'Épire fut si renommée en Orient pendant les trois derniers siècles. Pourtant l'auteur, qui a déjà écrit sur l'art populaire d'autres provinces grecques, réussit à étudier et classer l'art épirote grâce aux spécimens suffisamment nombreux qu'elle examina.

Alhanase Papacharissi, «*Les Sopika ou la langue conventionnelle des «bagénades» de l'Épire du Nord*». Les bagénades sont les fabricants ou réparateurs de barils et autres récipients en bois, tous originaires de la région de Sopiki et de Tsiatista, c'est-à-dire de part et d'autre de la frontière albano-épirote actuelle. Depuis Mars jusqu'en Octobre ils se dispersaient dans les Balkans pour exercer leur métier. Afin de ne pas être compris par les étrangers, lorsqu'ils parlaient entre eux, ils formèrent une langue conventionnelle, les Sopika, composée principalement de néologismes grecs, avec quelques mots empruntés à l'albanais, le bulgare et le roumain. L'auteur en donne un court vocabulaire, ainsi que quelques phrases avec leur explication.